

COMITÉ LOCAL D'INFORMATION ET DE CONCERTATION DE LAUTERBOURG

Compte rendu de la réunion du 14 novembre 2006

Présents : une liste des participants est jointe en annexe

Accueilli par M. le Maire de Lauterbourg, M. le Sous-Préfet de Wissembourg ouvre la séance à 17 h et détaille la composition des différents collèges, ce qui permet à chaque participant de se présenter.

M. le Sous-Préfet procède ensuite à l'élection du président du comité, et conformément aux dispositions du décret du 1^{er} février 2005, fait un appel à candidature parmi les membres présents. M. Jean-Michel FETSCH, maire de Lauterbourg et seul candidat, est élu à l'unanimité des voix, moins une abstention.

La réunion se poursuit donc sous la présidence de M. FETSCH.

M. Jean-Noël VAUTRIN, représentant de la DRIRE fait une présentation des dispositifs réglementaires introduits par la loi risques du 30 juillet 2003 (dite loi « Bachelot ») et notamment :

- les Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT), définis par le décret du 7 septembre 2005.
- les Comités Locaux d'Information et de Concertation (CLIC) définis par le décret du 1^{er} février 2005.

Au cours de l'exposé, il est précisé que seuls les établissements ROHM and HAAS et DOW AGROSCIENCES, tous deux classés établissements SEVESO seuil haut, sont soumis à l'élaboration d'un PPRT, ROHMAX (classé SEVESO seuil bas) n'étant pas soumis.

En outre, le nombre de communes concernées semble se limiter à Lauterbourg, mais la commune allemande voisine d'Au-am-Rhein est susceptible d'être touchée par le périmètre de danger ; il convient d'attendre les résultats de l'instruction de l'étude de danger pour se prononcer.

Les deux exploitants principalement concernés, M. Robert BLUNTZ pour ROHM and HAAS et M. Ben HACKETT pour DOW AGROSCIENCES présentent leur société et procèdent à une description sommaire des sites. Pour la bonne information du public, M. Denis SCHMITT donne quelques informations sur la société ROHMAX.

Intervient ensuite M. Jean-Marc HUG, inspecteur des installations classées plus spécialement chargé du contrôle des établissements à risques, sur les principaux dangers et risques présentés par les trois établissements. Une description sommaire des différents scénarii d'accidents est faite, complétée par une énumération des critères retenus par la réglementation pour définir les rayons de danger générés par les installations.

Le CLIC devrait se réunir au minimum deux fois encore dans les six mois à venir, une première fois pour prendre connaissance des grandes lignes de la réflexion et en tout état de cause pour donner son avis sur le projet de PPRT avant que le préfet ne lance l'enquête publique.

Enfin, M. Lothaire ZILLIOX, président du Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles sur l'agglomération de Strasbourg (SPPPI) précise le rôle d'expert que jouera cette instance au niveau du CLIC.

En l'absence d'autre question, M. le Président lève la séance à 18H 30.

NB : On pourra consulter le contenu des différents exposés sur le site :

WWW.PPRT-alsace.COM

Le Président



Jean-Michel FETSCH